

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 3

Artikel: État et développement des affaires militaires suisses [fin]
Autor: Egg, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-334153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 3.

Lausanne, le 7 Février 1876.

XXI^e Année.

SOMMAIRE. — **Etat et développement des affaires militaires suisses.** Rapport présenté à la fête fédérale des officiers de 1875, à Frauenfeld, par A. Egg, major d'artillerie (fin). — **Emploi et entretien du fusil Vetterli.** — **Répartition des secrétaires d'état-major.** — **Société militaire fédérale.** Section vaudoise. — **Circulaires officielles.** — **Nouvelles et chronique.**

ETAT ET DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES SUISSES

Rapport présenté à la fête fédérale des officiers de 1875, à Frauenfeld, par A. Egg, major d'artillerie. (Traduit de l'allemand.)

(Fin.)

A côté de la société des officiers de Frauenfeld, il existe une seconde société locale d'officiers, celle de Weinfelden, qui date de 1872. Ses membres sont au nombre de 42, et 50 0/0 au moins fréquentent les assemblées. Dix-sept séances se sont succédées depuis sa fondation et celles des deux dernières années ont eu pour objet les questions suivantes : bivouac et cantonnement d'un bataillon ; des transports militaires ; le service militaire en Thurgovie depuis l'entrée du canton dans la Confédération ; sur les cours d'escrime pour officiers ; puis sur les compagnies d'administration nouvellement formées ; communication d'un manuscrit sur la campagne du Sonderbund (journal d'un officier) ; présentation d'un appareil de cuisine complet pour officiers avec application pratique ; exposés sur la connaissance du terrain, la lecture des cartes, la discipline, les devoirs de l'officier subalterne ; rapport sur l'école de tir de Wallenstadt ; exposés sur la munition d'artillerie, l'attelage des voitures de l'artillerie de parc, etc. ; exposés sur la campagne d'Italie en 1859 ; sur la fondation Winkelried ainsi que sur les nouvelles batteries de 8 centimètres. Des productions militaires-humoristiques ont alterné avec les travaux indiqués ci-dessus et la discussion du projet de statuts de la société suisse des officiers. On voit que les membres de la section des officiers de la deuxième ville de Thurgovie déploient une grande activité au sein de leurs réunions et que la variété des sujets d'entretien est loin d'y faire défaut.

La section militaire de Romanshorn est, à notre connaissance, la troisième et dernière société militaire du canton de Thurgovie dont fassent partie des officiers. Elle a été fondée en février 1874. D'après ses statuts, quiconque, dans le cercle de Romanshorn est astreint au service militaire, peut y entrer. Dans le cours de 1874, — nous n'avons pas de rapport sur 1875 — la section a traité les sujets suivants : service de sûreté en marche ; la connaissance des armes et notamment du fusil Vetterli ; service de garde ; service d'information et de renseignements militaires ; services de tirailleurs.

Tessin. Pas de rapport.

Vaud. Le comité de cette section a liquidé ses affaires en 15 séances, et la section elle-même en 4 assemblées générales. D'après la règle établie, le comité cantonal assigne de temps à autre, principale-

ment pour les soirées d'hiver, aux différentes sous-sections, au nombre de 6 (Lausanne, Vevey, Morges, Moudon, Ste-Croix et Yverdon), des questions qu'elles doivent approfondir et résoudre.

Au nombre des sujets d'étude de cette année, nous citerons entr'autres :

1. Quelles sont les matières alimentaires convenant le mieux à la troupe ?

2. Amélioration du tir de l'infanterie.

Les sous-sections livrent leurs travaux au printemps, et après un examen préalable du bureau de la section ils sont présentés et discutés à l'assemblée générale et publiés succinctement dans la *Revue militaire suisse*.

Comme complément à ce genre de travaux, le projet de nouvelle organisation militaire a fourni un nouveau travail à la section ; celle-ci a organisé en août 1874 une reconnaissance vers quelques passages du Jura, spécialement dans le voisinage de Ste-Croix et Vallorbes. Le comité cantonal a en dernier lieu encore et avec l'assistance de la société vaudoise des officiers de l'état-major, du génie et de l'artillerie fait des efforts pour fonder à Lausanne un cercle militaire d'officiers avec une bibliothèque ; le Conseil d'Etat promet son appui à cette entreprise, dont la réalisation a cependant été retardée jusqu'à aujourd'hui par diverses circonstances ; par contre, grâce à son initiative, la brochure : *Le sous-officier comme chef de groupe* a été distribuée à tous les sous-officiers du canton.

Il est intéressant de noter en outre que les sous-sections vaudoises ne se bornent pas, comme on l'a vu, à l'étude des questions qui leur sont proposées, mais qu'elles livrent spontanément encore des travaux d'une étendue plus considérable à l'examen du jury. Ainsi, dans les deux dernières années, le nombre des travaux présentés a été pour Lausanne 9, Vevey 5, Morges 7, Moudon 4, Ste-Croix 12, Yverdon 2.

Valais nous a laissés sans nouvelles.

Neuchâtel. Nous n'avons malheureusement pas pu tirer du rapport passablement étendu et détaillé de cette section cantonale un tableau qui caractérise bien sa véritable activité et la valeur de ses travaux pendant les deux dernières années, tout au plus avons-nous pu nous rendre compte de ses intentions et du but qu'elle poursuit.

Le rapport nous apprend l'existence de plusieurs sous-sections, ainsi Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers, Boudry, Locle et Val-de-Ruz, auxquelles le comité de section, ou celui-ci avec l'assistance de quelques officiers supérieurs, assigne seul des travaux de concours.

Disons encore que depuis l'adoption, qui date de deux ans, de la nouvelle loi militaire cantonale, les officiers habitant le canton doivent tous faire partie de la section.

Genève. La section assez nombreuse et compacte de ce canton tient chaque année, surtout en hiver, plusieurs séances et généralement elles sont bien remplies. Voici la liste des tractandas de la période qui vient de s'écouler :

1. Sur les manœuvres de la 19^e division allemande ;
2. Les nouvelles manœuvres d'infanterie ;

3. Les progrès de l'artillerie ;
4. Sur le rassemblement de troupes de la 4^e division dans le canton de Fribourg ;
5. Sur l'artillerie suisse.
6. Les manœuvres de 1874 en Wurtemberg.
7. Sur la stratégie et la tactique et comme base la campagne de Bohême en 1866 ; application que ces données pourraient trouver en Suisse.

Ici aussi la nouvelle organisation militaire a pendant ces deux années, été l'objet de fréquentes discussions. — Remarquons enfin que cette section possède une bibliothèque d'environ 1500 ouvrages militaires et qu'elle a de plus, fondé parmi ses membres, une société de tir et une société d'escrime. La première compte plus de cent membres.

Messieurs ! Nous voici arrivés à la fin de nos réflexions sur la marche et l'activité de nos différentes sections cantonales. Permettez-moi, pour finir, encore un mot rétrospectif, un seul mot de conclusion.

Dans de précédentes fêtes d'officiers, déjà et tout particulièrement à la dernière fête d'Aarau, l'opinion a été émise qu'il faudrait que dans les assemblées de nos sections cantonales ou locales on pérorât moins et substituât aux discours un travail plus actif et surtout plus pratique.

Comment ce vœu s'est-il réalisé jusqu'ici, jusqu'à quel point a-t-il été entendu de nos sections ? Point encore d'une façon suffisante, à mon humble avis ! Nous trouvons ici et là, il est vrai, une section qui doit discuter à l'avance le choix des sujets à traiter ou les fait suivre d'une critique et d'une discussion ; c'est là, en regard de ce qui avait lieu autrefois, un progrès ; il est vrai, nous rencontrons ici et là une section qui se livre avec zèle à des exercices pratiques ; seulement ces sections-là sont rares. De plus, on s'écarte trop souvent du but dans le choix des sujets de travail ; trop souvent les objets traités ne sont pas à la portée des réunions de cette nature.

Mais hâtons-nous de conclure. Je n'ai fait aucune motion ; je me bornerai à demander avec votre assentiment :

« Que nos sections se réunissent plus souvent, plus régulièrement
» surtout en sous-sections, qu'elles mettent mieux à profit leurs res-
» sources, choisissent plus simplement et d'une manière plus con-
» forme au but leur champ de travail et fassent de leurs travaux une
» répartition meilleure et plus pratique. Que chacun de nous se pré-
» pare à remplir la tâche qui peut lui être assignée au jour du danger,
» qu'il se prépare à la remplir avec honneur pour le bien de notre
» chère patrie. »

EMPLOI ET ENTRETIEN DU FUSIL VETTERLI

Les inspections d'armes faites soit aux corps de troupes pendant les revues d'automne 1875, soit aux arsenaux par les contrôleurs d'armes nommés en suite de la nouvelle loi militaire fédérale, ont constaté qu'un assez grand nombre de nos fusils à répétition avaient